



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2015

Le vingt et un Septembre deux mille quinze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint., Joël PROUST Adjoint Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, M. Patrick COIRAULT, Mme Sylvie COUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, M. Guillaume GENDRAUX, M. Patrick PETIT.

ETAIENT ABSENTS : Mme Jacqueline LORET, M. Christian GRIPPON et Mme Jany ROUSSEAU qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Séverine BERLAND, Mme Sylvie MAGNAIN et Mme Nicole BETTAN ainsi que M. Jacques FLANDROIS, Mme Peggy AUGUSTIN et M. Emmanuel RIMBAULT non excusés, non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée pour cette 1^{ère} réunion de rentrée. Après avoir accepté un additif à l'ordre du jour proposé par Monsieur le Maire concernant les «Travaux sur la façade du 6, Place E. Thomas », Le Conseil Municipal délibère ainsi :

REPLACEMENT DE DELEGATAIRE COMMUNAL AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA BOUTONNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la candidature de Monsieur Joël Proust pour succéder à Madame Périne Devinck en qualité de délégué titulaire représentant la commune au sein du SYNDICAT MIXTE du BASSIN DE LA BOUTONNE.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE AD'AP VALIDATION DU PROGRAMME COMMUNAL

L'ordonnance du 26.09.2014 impose à tous les exploitants d'Établissements Recevant du Public de déclarer leurs agendas programmés au plus tard le 27 septembre 2015. Monsieur Joël Proust adjoint responsable de la commission Patrimoine, commente la liste du programme communal proposée à ce titre-là par la commission.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'agenda des travaux à envisager pour la mise en accessibilité des différents bâtiments communaux qui sera transmis aux services préfectoraux.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a transmis un courrier d'alerte aux commerçants concernés pour les interpeler sur la nécessité de faire cette déclaration avant le 27 septembre 2015.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B, des communes de Chérigné, Fontenille- Saint-Martin d'Entraigues et Luché-sur-Brioux motivée par la dissolution du Syndicat de Fontenille auquel elles appartenaient.

Le projet de modification des statuts du SMAEP 4B établi en ce sens, est de ce fait, validé par l'assemblée.

MODALITES DE LA MISE EN VENTE DES LOCAUX DE L'ANCIENNE GENDARMERIE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la démarche suivante pour organiser la vente des locaux de l'ancienne gendarmerie rue Maurice Gadioux :

- Solliciter le détachement de la parcelle concernée de la voirie située aux abords.
- Réaliser une vente à l'enveloppe. La commune a utilisé 2 fois dans le passé ce système et cela s'est bien passé.

Cette procédure simple consiste à recueillir les offres des acheteurs qui se positionnent en remettant lors d'une séance publique et en présence du notaire, une enveloppe cachetée. Cette enveloppe est donc ouverte immédiatement et le montant offert qui y est indiqué, est porté à la connaissance de tous dans un souci de grande transparence, ce qui permet de valider immédiatement la vente auprès du plus offrant.

Le Conseil Municipal, informé de l'estimation de France Domaine, fixe un montant minimum de vente et prend note que la vente sera officialisée avec le plus offrant. Le Conseil Municipal pourra cependant être invité à revoir ce principe au cas où les offres seraient inférieures à ce montant minimum.

Les modalités pratiques de cette vente qui est programmée au cours du 4^{ème} trimestre 2015, seront précisées ultérieurement.

RENOVATION DE LA MAIRIE : DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX

La consultation a été lancée pour le choix de l'architecte. Les 16 plis reçus seront étudiés le 28 septembre.

Simultanément à cette consultation, la commission patrimoine, les agents et les utilisateurs ont été sollicités pour définir les besoins, ce qui a permis d'établir un projet de programme de travaux qui a été transmis au Conseil Municipal avec la convocation.

Monsieur le Maire indique qu'au-delà de la volonté de rendre ce bâtiment plus fonctionnel, il convient qu'il soit bien isolé, de manière à limiter fortement et au mieux, les coûts de fonctionnement et notamment de chauffage.

Par ailleurs, ce bâtiment public doit, à travers sa rénovation, être identifié rapidement comme étant une maison de services publics, dépassant le simple fait d'être la mairie de Chef-Boutonne. A ce propos, la volonté actuelle de l'Etat de créer 1000 Maisons de Services Au Public (MSAP) en 2017 doit être prise en considération et la réflexion au sein de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou va s'engager pour réfléchir à la mise en place d'un point d'entrée pour différents services publics (CAF, MSA, CPAM, Pôle Emploi ...) par une personne dédiée.

Après discussion, le programme proposé qui intègre les demandes des agents, utilisateurs actuels et fixe d'ores et déjà les grands principes nécessaires à l'élaboration de nouvelles structures, est validé par le Conseil Municipal. Ce document sera donc remis au maître d'œuvre pour l'évolution du dossier.

RENOVATION DES TROTTOIRS DE LA RUE ELISE GIROUX - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur Arthur Jones indique qu'une seule proposition a été reçue alors que six entreprises avaient été sollicitées. Il évoque la nécessité de faire procéder simultanément à l'enfouissement des lignes téléphoniques et au déplacement des 7 compteurs d'eau existants sur le tronçon.

Il est donc proposé à l'assemblée qui accepte de :

- Valider l'offre de l'entreprise Colas pour un montant de 21 484.70 € HT.
- Confirmer l'enfouissement du réseau télécom pour un montant de 1 889 € HT.
- Accepter le devis de Véolia pour la reprise des branchements d'eau des 7 propriétés riveraines pour 2 086 € HT

portant ainsi le montant total de cette opération à 36 459.74 € HT soit 43 751.69 € TTC.

Les travaux seront organisés en tenant compte des travaux à Javarzay et en relation avec les travaux d'assainissement de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, afin de limiter au mieux la gêne pour les riverains et pour la circulation sur ce tronçon. Cette opération devrait être achevée avant le 1^{er} Décembre 2015.

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur Joël Proust rappelle que ce dossier a fait l'objet d'une notification d'aide de 15 000 €uros répartie par moitié entre la Région (au titre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale) et l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME). La définition du besoin et le planning des travaux élaborés par la commission Patrimoine ont permis le lancement de la consultation avec 2 tranches fermes pour les travaux 2015 et 2016 (pris en compte pour l'attribution de l'aide susvisée) et d'une tranche conditionnelle pour les travaux complémentaires de 2017.

La commission Finances – Marchés publics a étudié les 3 offres reçues, en vertu des critères de sélection qui avaient été fixés à savoir Prix : 80% - Valeur technique : 20% et propose de retenir la moins-disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir l'offre globale (tranches fermes et tranche conditionnelle) de la Sarl Delaire de Chef Boutonne, pour un montant total de 125 260 € HT qui se répartiront sur les 3 exercices (2015 : 58000 € - 2016: 36 820 € et 2017: 28 444 €).

Les 247 lanternes ainsi remplacées permettront, en complément des interruptions la nuit, de réduire les consommations d'énergie, d'anticiper le règlement européen qui implique un retrait du marché des lampes à vapeur de mercure...

Vu la vétusté des installations actuelles, le Conseil Municipal valide le principe d'une provision et prend note des tarifs unitaires des mats annoncés par l'entreprise choisie.

TRAVAUX SUR FACADE LOGEMENT 6, PLACE EMILE THOMAS

Il est précisé que Monsieur Joël Proust intéressé par la décision n'a pas participé à l'élaboration de ce dossier et a quitté la salle au moment de la délibération pour éviter tout conflit d'intérêt

Monsieur Rodolphe Fourré présente ce dossier qui n'était pas dans la programmation des travaux 2015 mais qui du fait de la dangerosité est urgent.

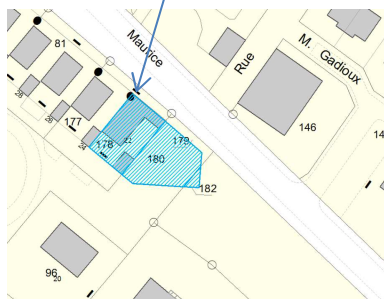
En effet à l'occasion des travaux réalisés entre 2 locations, la dégradation de la clé de voûte des ouvertures du logement côté ouest a été constatée. La commission Patrimoine a décidé de ne pas établir de cahier des charges laissant ainsi les artisans définir les prestations nécessaires. La Commission Finances a donc lancé la consultation auprès de huit maçons. Les 2 offres reçues ont été étudiées par la commission qui propose de retenir la moins-disante à savoir PM Constructions pour un montant de 1 573.28 € HT. Le Conseil Municipal entérine ce choix.

PROPOSITION D'ÉCHANGE DE TERRAIN

Saisi d'une demande de Monsieur Sébastien Calandrau qui souhaiterait acquérir un morceau de terrain aux abords de sa propriété sise 24, rue du Pré du Coq, un échange de terrain a été envisagé avec une parcelle intéressant la

collectivité car elle est située sur les tracés des Balades et Découverte de la commune entre le Moulin des Paillards et le chemin de l'Hermitage.

(Parcelle AE 17)



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Valide l'échange de terrain évoqué entre les parcelles AE17 (5a86ca) avec partie des parcelles AO179, AO181 et AO183
- Sollicite l'intervention d'un géomètre pour les divisions de parcelles correspondantes
- Prend note que les frais d'acte seront honorés par moitié entre les 2 parties

POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE DE L'ACCUEIL MODIFICATION DU TEMPS HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL.

Le poste d'accueil du secrétariat de la mairie est un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe de 25 heures.

Depuis le transfert de Marie Biraud au service SUI, la répartition des tâches a été modifiée et la suppléance faite par les 2 autres secrétaires ne peut plus être assurée. Chrytel Samar effectue donc des heures complémentaires ainsi réparties : vendredi après-midi (de 13h30 à 17 soit 3h30), lundi (de 12h à 12h30 soit 1/2h) et mercredi (de 12h à 12h30 soit 1/2h).

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le principe de porter la durée de temps de travail du poste concerné à 29h30 ce qui sera soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, avant d'être officialisé par une nouvelle délibération.

**MISE EN CONFORMITE AVEC LE REGIME INDEMNITAIRE
POUR TRAVAIL LE DIMANCHE**

La rémunération des heures faites par les agents, un dimanche et les jours fériés, lorsqu'ils travaillent dans le cadre de leur temps de travail normal, est sujette au versement d'une indemnité intitulée « indemnité horaire pour travail du dimanche et jour fériés ». Considérant que l'organisation du temps de travail de Monsieur Christian Beaudoin agent affecté à la promotion du site du château correspond à ce critère, le Conseil Municipal décide d'instituer cette indemnité qui lui sera donc versée à compter du 1^{er} Octobre 2015.

**ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES
DECISIONS MOFICATIVES DU BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal décide de modifier les affectations de crédits budgétaires comme suit pour permettre l'admission en non-valeur de 2 créances irrécouvrables et la régularisation d'une recette 2014 affectée par la trésorerie à la commune alors qu'elle était destinée à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou (elle avait été inscrite au budget primitif mais doit être inscrite à l'article 673 au lieu de l'article 6718) :

DM 09.2015	Libellé de l'article	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT			
article 673	Titres annulés	94,40 €	
article 6419	Remboursements sur rémunérations		94,40 €
article 673	Titres annulés	14 806 €	
article 6718	Autres charges exceptionnelles	-14 806 €	

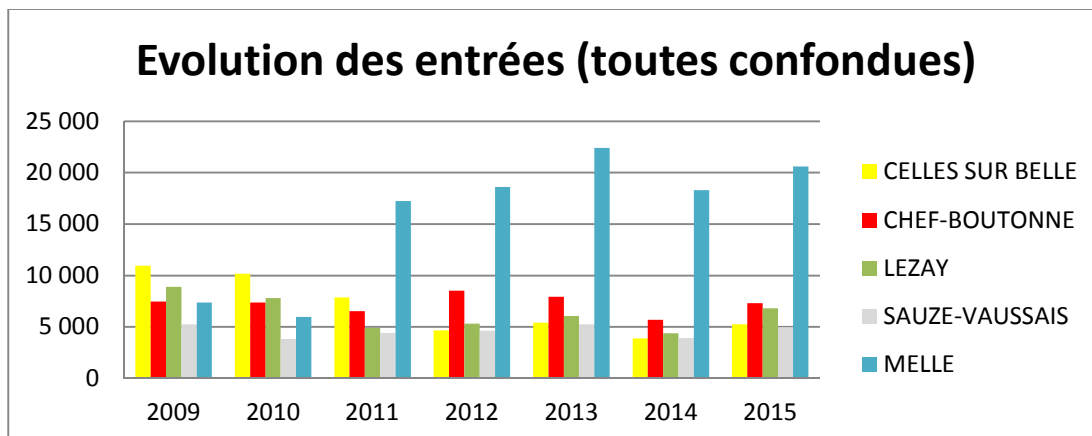
OFFICIALISATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT SOUSCRIT PAR LA SA HLM DE NIORT

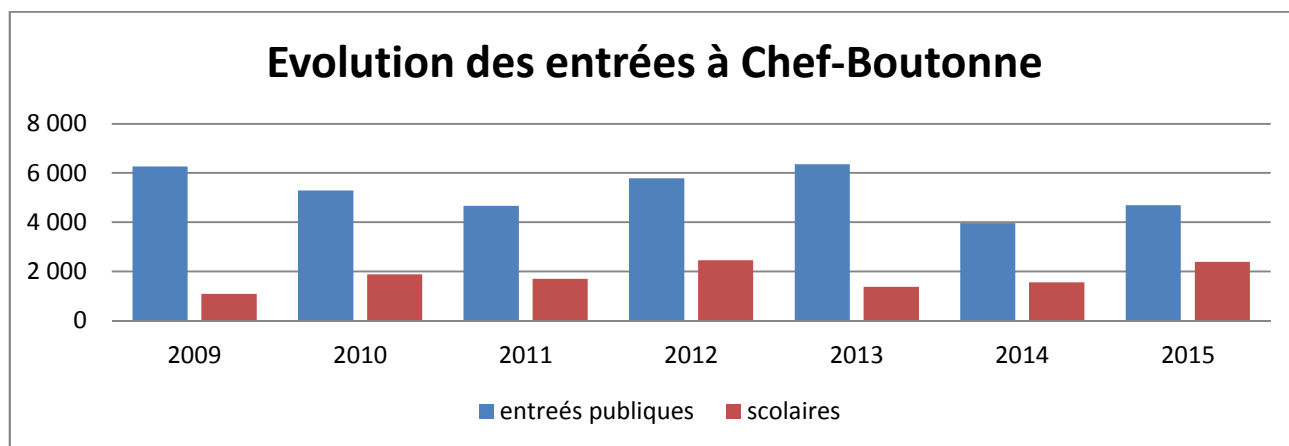
Un accord de principe avait été donné le 26.01.2015 à la SA HLM de Niort pour la garantie communale des prêts qu'elle souhait souscrire pour financer des travaux concernant ses logements situés sur la commune. La SA HLM vient de confirmer qu'elle a contracté un prêt de 57 298 € pour des travaux sur les 16 logements des Grapaudières et a transmis les documents contractuels correspondants.

Après discussion, le Conseil Municipal confirme la garantie de la commune au titre de ce prêt de 57 298 € d'une durée de 15 ans.

BILAN 2015 DE LA FREQUENTATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire commente la fréquentation de la piscine intercommunautaire de Chef Boutonne ainsi synthétisée :





REFLEXION SUR LA SITUATION DES REFUGIES

Monsieur le Maire a souhaité mettre à l'ordre du jour le sujet relatif à l'accueil des réfugiés. Le Conseil Municipal a donc été invité à y réfléchir ainsi qu'à l'incitation qui est faite aux collectivités d'y contribuer volontairement.

Monsieur le Maire rappelle le contexte général et pose la question aux élus de savoir si la collectivité doit aider et si oui comment ? La question fut également débattue lors de la dernière séance du conseil communautaire.

Les avis sont bien sûr divergents et chaque position prise est légitime. Néanmoins, Monsieur le Maire indique qu'une majorité doit être exprimée sans pour autant être catégorique et définitive.

Il donne son avis aux élus : Même si le contexte économique est difficile, ce phénomène de migration est important. Il est primordial de traiter la cause mais il est impossible d'ignorer cette grande détresse humaine. Il regrette l'absence de directive nationale qui rend difficile la prise de décisions des élus. Elle aurait permis que les élus puissent avoir des orientations pour s'organiser efficacement. Des réunions de sensibilisation et de réflexion sont cependant organisées et ont le mérite de l'être. Il convient de connaître les possibilités d'accueil (en matière de scolarisation par exemple) dont disposent les uns et les autres, sachant que ce ne sera pas du court terme.

Les élus s'expriment librement et le débat est riche. Les élus se sentent concernés par la responsabilité mondiale, des Pays européens et notamment de la France quant à cette situation de crise. Cette situation n'est pas soudaine et n'aurait pas dû s'installer ou arriver à cet extrême où la dignité même de l'humain peut être en jeu. L'existence de logements vacants en France est une réalité et ne doit pas être occultée dans la gestion de cette situation.

La médiatisation et le risque d'infiltrations de terroristes sont également au cœur des préoccupations. Par ailleurs, il est fait état de la situation de personnes en situation précaire (y compris pour des gens qui ont un emploi) déjà sur le territoire et toujours en plus grand nombre, notamment à Chef Boutonne où le CCAS fait malheureusement ce constat plus particulièrement cette année. Cette population en grande difficulté ne doit pas être négligée.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils sont plutôt favorables à un accueil ou non ?

Les élus se déclarent en majorité (10 pour, 5 contre, 1 abstention) favorables au principe d'un accueil mais qui pourrait être coordonné au niveau du territoire communautaire avec une contrepartie financière répartie sur chaque commune, ce qui permettrait une mutualisation de la participation.

Les élus sont informés d'une réunion organisée le mercredi 23 septembre pour créer un réseau volontaire d'aide.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargé de l'animation de la ville et de la communication évoque les sujets suivants :

- ✓ Cérémonie de remise de prix pour les 2 concours « Maisons fleuries » et « Photos » le 02.10.2015.
- ✓ Désherbage à la Médiathèque le 17/10/2015 avec vente d'environ 800 livres.
- ✓ Recensement des sujets à évoquer pour le prochain Couleur à la Une.

Madame Nicole Bettan adjoint chargé de la solidarité et du lien social répond à la demande de précisions quant à l'activité du Centre Communal d'Action Sociale dont les dossiers ne sont pas évoqués en Réunion de Conseil Municipal. Elle explique le fonctionnement du CCAS et confirme une montée de la précarité dont il faut continuer à se préoccuper, y compris en revoyant les modalités d'attribution des aides.

Monsieur Rodolphe Fourré adjoint chargé de l'amélioration de la vie quotidienne indique qu'une réflexion est en cours pour pérenniser les visites de la ville organisées cet été et dont la fréquentation moyenne a été de 10 personnes à chaque sortie à vélo guidée par Monsieur Christian Beaudoin.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé de l'Infrastructure – Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine fait le point des travaux en cours (nettoyage du ruisseau entre la piscine et le Pré du Maine, mise en place des 110 nouvelles plaques de rues (projet initié par Guillaume Gendraux), intervention pour l'hydro-curage des réseaux, expertise en cours de la balayeuse qui a été accidentée ...) . Il regrette l'absence de Mme Augustin qui avait évoqué l'utilisation qu'elle pensait inappropriée de la tondeuse et à qui il voulait apporter une réponse. Les pannes les plus fréquentes de la tondeuse sont dues à la présence de fils de pêche qui endommagent les roulements, ce qui semble logique aux abords de l'étang. Les autres utilisations ne sont que très rarement la cause de la casse de matériel.

Monsieur le Maire

- rappelle que les riverains de la rue du Département et de l'Avenue des fils Fouquaud sont invités à une réunion de présentation de l'organisation des travaux qui débiteront le 12.10.2015.
- informe les élus que 4 réunions décentralisées sont organisées pour la présentation du Rapport d'Activités 2014 de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou: Mardi 6 octobre 20h30 à LIMALONGES, Jeudi 15 octobre 20h30 à ARDILLEUX, Mardi 20 octobre 20h30 à MELLERAN, Mardi 3 novembre 20h30 à COUTURE D'ARGENSON. La population y est également conviée.
- rappelle que Monsieur Beauval archéologue a présenté, lors d'une réunion publique, le rapport des fouilles réalisées en 2013 sur le terrain qui accueille la nouvelle gendarmerie. Il informe les élus de la notification, le 11 septembre d'une aide du Ministère de la Culture et de la Communication de 20 428.88€.
- informe de l'attribution d'une aide notifiée le 17 septembre de L'agence de l'Eau Adour Garonne de 12 336 € pour l'Inventaire des Zones Humides réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. A l'occasion de ce sujet, il est regretté le peu de participation de la population à la présentation du Diagnostic le 16 septembre dernier.
- Donne lecture du courrier déposé ce jour par 9 commerçants riverains de la Place Cail au sujet du manque à gagner, causé par une erreur de date notifiée par ERDF. Il donne également lecture du projet de réponse qui stipule que la municipalité insistera auprès d'ERDF pour qu'il dédommagé au mieux, des perturbations liées à l'intervention d'ERDF à l'occasion de la réparation sur la Place Cail.

Puis Madame Sylvie Couteau transmet une demande pour que les aires de jeux soient complétées de balançoire avec sièges pour les jeunes enfants.

Monsieur le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 19 Octobre 2015.

La séance est close à 22 heures 45.

Ainsi délibéré, le 21.09.2015 en Mairie de Chef Boutonne,

Le Maire,
Fabrice MICHELET.